

Liberté Égalité Fraternité Délégation régionale académique

à la jeunesse, à l'engagement et aux sports





Le BAFA¹ solidarité est un dispositif qui ambitionne de lutter contre les inégalités et de permettre une égalité des chances réelles vers un engagement dans l'animation socioculturelle de personnes ayant un projet en ce sens. Il s'adresse, entre autre, à des jeunes éligibles² au dispositif SESAME³.

Breizh insertion sport propose un parcours de formation garanti pour tous les jeunes, avec un accompagnement personnalisé qui va du repérage sur le territoire des personnes susceptibles de s'engager jusqu'à l'emploi en passant par un suivi individualisé au regard des étapes de formation et de la réalité temporelle de chacun.

Un partenariat établi entre le Département d'Ille et Vilaine et les Services de l'État permet la mise en œuvre sur le territoire Brétilien de plusieurs sessions BAFA.

1 BAFA Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur qui est un diplôme d'animation volontaire.

2 Qui sont les jeunes pouvant bénéficier du dispositif?

- ils ont entre 16 et 25 ans révolus (ou jusqu'à 30 ans révolu en cas de difficultés d'insertion particulières condition soumise à quota) ou entre 16 et 30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap
- et
- sont issus de quartiers de la politique de la ville, de communes des zones de revitalisation rurale ou de bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en zone de revitalisation rurale, de communes de pôle d'équilibre territorial et rural ou

- établissements publics de coopération intercommunale engagés dans un contrat de ruralité. d'intercommunalités ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural
- sans soutien familial, bénéficiaires de la Garantie Jeunes ou du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs, mineur bénéficiant d'un suivi de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur, réfugiés
- en situation de décrochage scolaire, bénéficiant du programme « Promo 16 -18 » piloté par l'AFPA, sortis du système scolaire sans diplôme - qualifiant ou

professionnel, en cours ou fin d'accompagnement Ecole de la 2e Chance ou Centre Epide OU

- avant une pratique sportive de haut niveau et un projet de formation ou de reconversion dans les métiers visés par le dispositif SESAME
- dont le projet professionnel est avéré et dont le parcours ne pourrait être concrétisé sans le concours du dispositif SESAME (condition soumise à quotas).

Attention, éligibilité ne vaut pas engagement dans le dispositif

3 SESAME C'est un parcours d'accompagnement personnalisé vers une insertion professionnelle dans les champs de l'animation et/ou des activités physiques et sportives.

VOS CONTACTS

CÔTES-D'ARMOR	FINISTÈRE	ILLE-ET-VILAINE	MORBIHAN	BRETAGNE
Stéphane De LEFFE Tél: 02 96 62 83 75 stephane.de-leffe@ac-rennes.fr SDJES* 22	Patrick RIOU Tél: 02 98 64 62 31 patrick.riou@ac-rennes.fr SDJES* 29	Gildas GRENIER Tél: 02 21 67 93 80 gildas.grenier@ac-rennes.fr SDJES* 35	Jean-Paul RENOU Tél: 02 56 63 71 60 jean-paul.renou@ac-rennes.fr SDJES* 56	Laurent POUSSARD Tél: 02 21 67 93 68 laurent.poussard@ac-rennes.fr DRAJES* Bretagne

^{*} DRAJES: Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES: Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports